



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

2222

Décision

19 DEC. 1983

Decisione

Aide à la Yougoslavie

Vu la proposition du DFAE du 14 décembre 1983,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1. Les dispositions de procédure décrites au paragraphe 6 de la proposition visant à la poursuite de l'action gouvernementale en faveur de la Yougoslavie pour 1984 sont approuvées.
2. Le Secrétaire d'Etat R. Probst est autorisé à assumer la présidence du groupe de coordination.
3. Le Département fédéral des affaires étrangères est autorisé à organiser une réunion du groupe de coordination.

Pour extrait conforme
Le secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVO	5	-
		EVED		
		BK		
	X	EFA	2	-
	X	Fin. Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

s.C.41.You.125.0

3003 Berne, le 14 décembre 1983

distribuée

Au Conseil fédéral

Aide à la Yougoslavie

1. Nous vous avons informés des réunions sur l'aide à la Yougoslavie qui avaient regroupé, au début de cette année à Berne, des représentants de 15 pays créanciers dont la Suisse, du Koweït en tant qu'observateur, de la Yougoslavie, du FMI et de la Banque mondiale. Ces réunions avaient débouché, le 19 janvier, sur la conclusion d'un "memorandum of understanding" comportant des annonces de contributions d'un montant total de 1'341 millions de dollars sous des formes diverses : crédits financiers non liés, "rollovers", refinancements et crédits à l'exportation. Rappelons que la contribution de la Suisse s'est élevée à 90 millions de dollars, soit 80 millions financés par la Banque nationale avec la garantie de la Confédération et 10 millions par un consortium de banques suisses. Cette action gouvernementale n'était qu'un élément d'un dispositif d'aide plus vaste en faveur de la Yougoslavie comprenant aussi des prêts du FMI, de la Banque mondiale, de la BRI et des banques commerciales, prêts qui ont d'ailleurs été déclenchés par l'action des gouvernements.

2. L'assistance combinée dont il s'agit visait à permettre à la Yougoslavie de réaliser son programme d'ajustement dans le cadre de l'accord "stand-by" qu'elle avait négocié avec le FMI. Afin de rétablir l'équilibre de leur balance des paiements, les autorités yougoslaves ont en effet appliqué, en 1983, une politique d'austérité rigoureuse. Cette politique a reposé principalement sur les éléments suivants : dévaluation continue du dinar (60% de janvier

à septembre), gestion restrictive des secteurs de la monnaie et du crédit, forte hausse des taux d'intérêt, retour à une certaine vérité des prix par des ajustements dans les domaines de l'énergie (charbon, électricité, carburants), des transports (tarifs ferroviaires) et des denrées alimentaires, forte réduction des dépenses d'investissement non prioritaires et enfin diminution des revenus individuels. Ces mesures ont conduit à une baisse de la demande intérieure, en particulier de la consommation privée et publique. Les importations ont également reculé sensiblement (-7% sur une base annuelle pour la période de juin à octobre), alors que les exportations augmentaient légèrement (+1% pour la même période). Le déficit de la balance des paiements en monnaies convertibles, qui avait atteint 1,4 milliard de dollars en 1982, sera probablement ramené à quelque 500 millions en 1983¹.

Si beaucoup reste à faire pour assainir durablement la situation économique et financière du pays, des premiers résultats positifs ont été obtenus cette année et les autorités yougoslaves ont donné des signes encourageants de leur volonté de mener à bien leur oeuvre de redressement.

3. Cela étant, il est devenu évident, au fil des mois, que l'action de la communauté internationale en faveur de la Yougoslavie devrait être poursuivie. Parallèlement, le besoin s'est fait sentir de procéder à un examen de la mise en oeuvre de l'action gouvernementale pour 1983. Aussi, certains gouvernements et le Fonds monétaire nous ont-ils approchés, dans le courant du mois d'octobre, pour nous suggérer d'organiser une nouvelle réunion. Nous avons accepté à la double condition que cette dernière porte essentiellement sur l'examen de la réalisation du paquet 1983 et que si un échange de vues avait lieu sur les perspectives pour l'année prochaine, celui-ci ait un caractère non contraignant réservant pleinement les décisions des différents gouvernements intéressés. C'est dans cet esprit que des représentants des 15 gouvernements créanciers,

1. Selon les estimations du FMI, la balance des paiements yougoslave pourrait accuser un excédent d'environ 250 millions en 1984.

du Koweït, de la Yougoslavie, du FMI et de la Banque mondiale se sont réunis, sous la présidence du Secrétaire d'Etat R. Probst, le 18 novembre à Genève. La délégation suisse était conduite, pour sa part, par le Vice-Directeur D. Kaeser de l'Administration fédérale des finances et comprenait aussi des représentants de l'OFAEE.

4. L'examen de l'action 1983, auquel se sont livrés les participants, a montré que si la réalisation des annonces de contributions pour les crédits non liés, de même que pour les "rollovers" et refinancements peut être considérée comme satisfaisante, des retards importants sont par contre intervenus dans la mise à disposition et dans l'utilisation des crédits à l'exportation. Ces retards s'expliquent par le fait que les Yougoslaves n'ont pas accepté des crédits à l'exportation pour des biens d'équipement étant donné qu'ils ont déjà des capacités inutilisées dans ce domaine et en raison de la lenteur des procédures administratives aussi bien dans les pays créanciers qu'en Yougoslavie. On s'attend en définitive que sur des annonces de contributions de 1'341 millions de dollars, au 31 décembre 1983, 1'251 millions feront l'objet d'accords bilatéraux fermes entre les pays créanciers et la Yougoslavie et 831 millions au minimum seront effectivement déboursés.

La Présidence suisse a insisté pour que les procédures d'approbation encore en cours soient accélérées et pour que les crédits non utilisés au 31 décembre soient reportés sur l'année suivante conformément au Memorandum de Berne.

5. S'agissant des besoins pour 1984, le représentant du FMI a évalué la nouvelle aide gouvernementale nécessaire à 500 millions de dollars sous forme de refinancement ou consolidation et à 500 millions de dollars sous forme de nouveaux crédits à l'exportation, dont environ la moitié serait utilisée en 1984 et l'autre moitié reportée sur l'année suivante.

La quasi totalité des participants semblaient convaincus de la

nécessité d'une consolidation. La Yougoslavie paraissait elle-même se rallier à une telle idée sur le fond (elle ne tient pas en effet à augmenter encore sensiblement son endettement extérieur), mais elle demeurait par contre hostile à un recours au Club de Paris pour une telle opération. Les raisons de cette opposition étaient les mêmes qu'au début de cette année, à savoir : volonté de ne pas être assimilée aux pays de l'Est qui ont rééchelonné leur dette extérieure au Club de Paris, crainte qu'une telle démarche ne nuise à son crédit sur le plan international, etc. D'un autre côté, la France pouvait difficilement accepter qu'une consolidation ait lieu en dehors du cadre habituel du Club précité de peur que cela ne constitue un précédent pour d'autres pays et n'entraîne à terme un affaiblissement de l'institution en cause. En outre, les avis divergeaient entre les délégations sur la question de savoir si la Yougoslavie avait véritablement besoin de crédits à l'exportation supplémentaires en 1984 et, dans l'affirmative, pour quel montant.

6. Il était donc nécessaire, lors de l'échange de vues qui a suivi, de trouver une formule de compromis permettant de réconcilier ces points de vue contradictoires. A l'initiative de la Présidence, le Groupe des cinq (les cinq pays les plus importants du FMI qui sont aussi les principaux créanciers de la Yougoslavie) a fait une proposition qui a recueilli, ad referendum, l'approbation de tous les participants. Cette proposition peut être décrite comme suit : deux groupes de travail distincts seraient créés, le premier, sous présidence française, pour traiter de la consolidation des montants arrivant à échéance en 1984 au titre des crédits gouvernementaux et des crédits garantis par les gouvernements, le second, sous la présidence du FMI, pour analyser la situation économique de la Yougoslavie, les développements futurs et déterminer si de nouveaux crédits à l'exportation sont nécessaires. Ces deux groupes feraient ensuite rapport à un groupe de coordination présidé par la Suisse. Le Secrétaire d'Etat Probst a été invité à assumer la présidence de ce nouveau groupe de coordination.

Bien que le lieu de réunion des deux groupes de travail n'ait pas été précisé, il est évident que les pays créanciers pensent à la France, par exemple dans les bureaux du Fonds monétaire à Paris. Un léger doute subsiste néanmoins sur la volonté des Yougoslaves d'accepter Paris pour ces deux groupes. Le groupe de coordination se réunirait, quant à lui, en Suisse.

7. Nous sommes confiants que tous les participants ratifieront l'accord ad referendum intervenu à Genève. La solution imaginée constitue en effet un compromis équilibré et raisonnable, ménageant notamment les intérêts de la Yougoslavie et ceux de la France qui pourrait ainsi conserver le contrôle de l'exercice de consolidation. La France s'est d'ailleurs déclarée expressément d'accord avec cette formule. Celle-ci nous paraît aussi satisfaisante du point de vue suisse dans la mesure où elle nous permettrait de partager la responsabilité de la conduite de l'opération 1984 avec la France et le FMI tout en continuant à marquer notre intérêt pour le règlement du problème de la dette de la Yougoslavie, pays avec lequel nous avons des liens particuliers (partenaire commercial important, travailleurs yougoslaves en Suisse, appartenance au Groupe des N+N) et dont l'importance politique n'a pas besoin d'être soulignée.

On peut s'attendre que la consolidation des échéances pour 1984 ne posera guère de problèmes, mais que les discussions seront en revanche plus difficiles au sein du second groupe relatif aux besoins de la Yougoslavie en matière de nouveaux crédits. Il va de soi que le Conseil fédéral sera de nouveau consulté avant que tout engagement juridique ne soit pris du côté suisse, en particulier avant que toute nouvelle annonce ferme de contribution ne soit faite au cas où des crédits additionnels apparaîtraient comme nécessaires. Le Département fédéral de l'économie publique vous soumettra, en temps opportun, une proposition séparée concernant la consolidation. Le Département fédéral des finances et/ou celui de l'économie publique feront de même pour ce qui est d'éventuels nouveaux crédits.

8. Sous réserve de l'approbation formelle de tous les participants à la réunion de Genève, les deux groupes de travail se réuniraient vraisemblablement au début du mois de janvier et le groupe de coordination à fin janvier ou début février pour un ou deux jours. Il est possible que le second groupe de travail doive tenir deux réunions. Sur la base des expériences faites cette année, nous estimons les frais afférents à l'organisation de la réunion du groupe de coordination qui nous incomberait à environ fr.s. 6'000.-- par jour (fr.s. 4'200.-- pour le déjeuner et fr.s. 1'800.-- pour la salle, les transports, téléphones et photocopies).
9. Compte tenu de ce qui précède, et d'entente avec le Département fédéral des finances et avec le Département fédéral de l'économie publique, nous vous proposons d'approuver le projet de décision ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Annexe : Projet de décision

Extrait du procès-verbal :

- au DFF
- au DFEP

